



DECLARATION DES PERFORMANCES

Conformément avec la réglementation (EU) No. 305/2011 et l'AGW du 28 février 2019 - No. 2040/0001-02



Nom et adresse de contact du fabricant :	Calterre SA Rue de Waremme 109, 4530 Villers le Bouillet
---	---

1.	Identification unique produit	Graves mixte asphaltique
2.	Elément d'identification produit	Voir documents de livraison
3.	Utilisation produit	EN 13242 : Sous-fondation
4.	Nom et adresse de contact du fabricant	Calterre SA Rue de Waremme 109, 4530 Villers-Le-Bouillet
5.	Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances	Système 2+
6.	Notified body (organisme de certification)	L'organisme de certification notifié COPRO avec numéro d'identification 1137 a réalisé les tâches suivantes selon le système AVCP 2+ : l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et de contrôle de la production en usine, et la surveillance, l'évaluation et une appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, et a délivré le certificat de conformité de la production en usine 1137-CPR-2040/20.
7.	Performances déclarées	
Caractéristiques essentielles (voir note 1)		Performances (voir note 2)
		Spécifications techniques harmonisées (voir note 3)
Forme, dimensions et densité des grains		
	Classe granulaire	0/31,5 mm (fiche des essais en annexe)
	Granularité	G _A 75 GT _A 20
	Forme des gravillons	NPD
	Teneur en pierres rondes	NPD
	Angularité des sables	NPD
	Masse volumique ρ_{rd} (Mg/m ³)	NPD
Propreté		
	Teneur en particules fines	f ₇
	Qualité des fines	NPD
	Teneur en éléments coquilliers	NPD
Absorption d'eau		
	Absorption d'eau	NPD
Résistance à la fragmentation		
	Résistance à la fragmentation	NPD
Résistance au polissage, à l'abrasion et à l'usure		
Composition		
	Description pétrographique	NPD
	Classification des constituants des granulats recyclés	R _{CNR} R _{Cu} 50 R _b 50- R _a 10- R _g 2- X ₁ - FL ₅ -
	Sulfates solubles dans l'acide	NPD
	Teneur totale en soufre	NPD
		EN 13242: 2007

Cette déclaration de performance a été établie conformément avec les articles 4. 6. 66 et les annexes III du règlement (EU) No. 305/2011 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2011.

	Sulfates solubles dans l'eau	NPD	EN 13242: 2007
	Chlorures	NPD	
	Influence sur le temps de prise initial du ciment	NPD	
	Constituants réduisant la vitesse de prise et de durcissement du béton	NPD	
	Teneur en carbonate de sables pour couches de roulement des revêtements en béton	NPD	
	Stabilité volumique	NPD	
	Durabilité	NPD	
	Substances dangereuses	Conformément à l'annexe II de l'AGW de février 2019 consolidé par l'AGW de décembre 2022	

Annexe granulométrie :

Référence échantillon	Date de prélèvement	Granulométrie												
		G1	G2	G3	G4	G5	G6	G7	G8	G9	G10	G11	G12	
FT CE2+		2D	-	D	D/2	-	-	-	-	-	-	-	0,063	
	Résultats de production du 14-03-24 au 14-03-24	63	45	31,5	16	8	4	2	1	0,5	0,25	0,125	0,063	
		%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	
Maximum		100	100	100	50	31	24	20	16	13	10	8	6	
Xf+1,25 sf														
Moyenne Xf		100	100	100	50	31	24	20	16	13	10	8	6	
Xf-1,25 sf														
Minimum		100	100	100	50	31	24	20	16	13	10	8	6	
Ecart type sf														
Nb résultat	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Valeur ITT		100	100	100	50	31	24	20	16	13	10	8	6	
1	24/0239 - 2024/0214	14-03-24	100	100	100	50	31	24	20	16	13	10	8	6

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées au point 7. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:



Boris Lammens.
 À Villers-Le-Bouillet
 le 08/04/2024